

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE



L O I N° 6I-5

PORTANT AUGMENTATION DES EFFECTIFS BUDGETAIRES DE LA GARDE
REPUBLICAINE.-

L'ASSEMBLEE NATIONALE A DELIBERE ET ADOPTE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE PROMULGUE LA LOI DONT LA TENEUR SUIT :

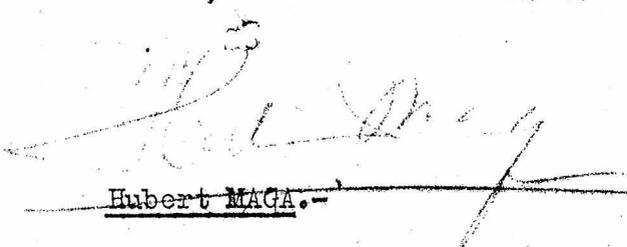
ARTICLE 1er.- A compter du 1er Janvier 1961, l'effectif budgétaire du personnel de la Garde Républicaine est porté de 771 à 970 emplois.

ARTICLE 2.- La présente Loi sera exécutée comme Loi d'Etat./.-

Fait à PORTO-NOVO, le 26 JANVIER 1961

AMPLIATIONS :

JORD	1
PR.	15
SGCM	4
Ministres	12
Comm. Gl. Inf.	1
Finances Ord.	5
Trésor	5
CF.	5
Assemb. N.	2


Hubert MAGA.